



## SENIORS GOLFEURS DE LA GIRONDE (SG33)

Association à but non lucratif : Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901.  
Enregistrée à la Préfecture le 06 janvier 2010 sous le n°275 (J.O. du 16/01/10) - Identification R.N.A. : W332009798  
Cofondateurs : Jean-Claude POISSON et Jean-Bernard LEFEVRE



## REGLEMENT DU TOURNOI 2024

### Remarques :

La priorité d'inscription aux compétitions est donnée aux adhérents **dans la limite des départs possibles**.  
Dans la limite des places encore disponibles après l'inscription des membres, le registre peut être ouvert aux membres du golf d'accueil, moyennant le règlement du droit d'inscription revenant à l'association).  
La feuille des départs est validée la veille par le délégué du club ou par l'un des organisateurs et consultable par chaque inscrit sur son espace personnel F.F.G.  
L'inscription à une compétition est réputée comme accord de publication des résultats sur le site Internet de l'association : <http://www.seniorgolfeursdelagironde.com>

► **LES DIFFERENTES SERIES DAMES** (deux séries) : 0 à 28,4 - 28,5 à 36,4.      **MESSIEURS** (trois séries) : 0 à 15,4 – 15,5 à 24,4 – 24,5 à 36,4.

(Open classement en stableford pour toutes les séries)

### ► LES DIFFERENTES PRIX

**Séries DAMES** : 7 premiers classements en Brut et 7 premiers classements en Net ;  
**Séries MESSIEURS** : 15 premiers classements en Brut et 15 premiers classements en Net ;  
**Prix Jacques ROBIN** : le plus grand nombre de participations ;  
**Prix du couple** (enregistré à l'inscription) : le meilleur cumul de scores en Net, toutes séries confondues (sur 10 compétitions) ;  
**Prix James Jobert** : prix du vétéran ;  
**Prix trou en 1** : récompensant chaque trou en 1 survenu sur le tournoi 2024 ;  
**Prix de l'amitié Georges Cambuzat** : scramble de fin d'année pour les 10 premières équipes en Net.

Les prix seront remis à l'issue de l'assemblée générale 2024 qui se tiendra le 14 novembre 2024

### ► CONDITIONS POUR ETRE MEMBRE DES SG 33 :

L'adhésion concerne les golfeurs ayant atteint l'âge de 50 ans pour les femmes et 55 ans pour les hommes (Art 2 des statuts). L'adhésion est annuelle et court du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

**Ré-adhésions** : Les membres déjà inscrits en 2023 sont prioritaires pour leur réinscription en 2024. Début des renouvellements le 17/11/2024 (30 € de cotisation annuelle). La clôture des adhésions est impérativement fixée au 15/12/2023. L'absence de renouvellement à compter du 16/12/2024 signifie la démission de l'association. En cas de nouvelle demande hors délais, une nouvelle procédure de parrainage sera nécessaire. Cette nouvelle demande entraînera de nouveaux frais d'inscription.

**Premières adhésions** : Les nouvelles demandes doivent obligatoirement être précédées d'une demande de parrainage obtenu auprès d'un délégué de club (liste et coordonnées sur notre site). Les premières demandes sont accordées dans la limite des places disponibles après la réinscription des anciens membres. Elles concernent prioritairement les licenciés d'un club de Gironde et par dérogation les membres des golfs situés hors département, recevant nos compétitions. Une fois les réinscriptions

Un contrôle est fait lors de l'évaluation des candidatures. Les index supérieurs à 36,4 ne sont pas admis. Les premières inscriptions débiteront le 15/12/2023. Elles seront prises en compte après le 15/01/2024 et selon leur ordre d'arrivée, acceptées dans la limite des places disponibles. Les nouveaux adhérents devront régler la somme de 65 € (35 € frais d'inscription + 30 € de cotisation). Pour le cas où leur candidature ne pourrait être retenue, cette somme leur sera restituée.

Les membres cotisants sur un golf figurant au calendrier de la SG33 seront prioritaires par rapport aux demandeurs des golfs non visités ou aux demandeurs sans appartenance fixe.

### ► INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS :

Les modalités d'inscription aux compétitions varient d'un club à l'autre. Elles sont précisées sur le calendrier 2024 en face de chaque date de compétition. Le registre des inscriptions est ouvert le lundi, 15 jours avant la date fixée pour la compétition). Un certificat médical valide est exigé.

► **TARIFS** : Le GREEN FEE (avec le DROIT DE COMPÉTITION) est fixé à 38 €.

### ► MODALITÉS DE JEU :

Télémetre et voiture sont autorisés, placement de la balle également (selon les règles de la FFG). L'usage du téléphone portable à des fins topographiques est interdit. Durant la compétition il doit être maintenu en mode silencieux.

L'inscription aux compétitions est réservée aux seuls membres de l'association. Toutefois, en cas de places disponibles, les clubs accueillants pourront ouvrir la liste à leurs propres membres, moyennant le règlement du droit d'inscription revenant à l'association.

Heure de départ : Les clubs restent seuls responsables de l'ordre et des horaires des départs auxquels les participants devront se conformer. Les participants se présenteront 10 min avant, sur le tee de départ.

Temps de jeu : Prenez votre temps, pas celui des autres ! Afin de fluidifier le jeu, 3 règles sont adoptées : **Obligation de relever sa balle après dépassement du nombre de coups attribué en Net ; putter en continu sur les greens** et appliquer le « Prêt, jouez ».

**TOUTE TRICHERIE AVÉRÉE ENTRAÎNERA LA DISQUALIFICATION AINSI QUE LA RADIATION IMMÉDIATE DE L'ASSOCIATION.** (L'intéressé(e) ne pourra prétendre à aucun remboursement, la cotisation restant acquise à l'association). **Conformément à la demande de parrainage signée par tout adhérent et à nos règles de fonctionnement, tout manquement à l'étiquette comme à la simple politesse pourra être rapporté au Bureau des SG33 qui se réserve la possibilité de statuer en conséquence.**

Cartes de score : Il y a une carte par joueur. Les cartes sont échangées au départ de la compétition, chaque joueur notant les scores d'un autre. À la fin de la compétition, la carte de score dûment complétée, signée par le joueur et cosignée par le marqueur, doit être remise aussitôt à l'accueil. Le compétiteur est responsable de l'exactitude du score consigné pour chaque trou sur sa carte de score. S'il rend, pour n'importe quel trou, un score inférieur à celui réellement réalisé, il est disqualifié. S'il rend, pour n'importe quel trou, un score supérieur à celui réellement réalisé, le score ainsi rendu est maintenu. Les cartes de score incomplètes ou présentant des surcharges non justifiées par le joueur et son marqueur ne pourront être prises en considération. (Règle 6-6)

► **SCRATCHES** : Toute annulation de dernière heure est une incorrection vis-à-vis de vos partenaires et peut perturber le déroulement de l'épreuve. Il est impératif que les absences soient signalées au moins 24 h à l'avance en prévenir par courriel (trace écrite) à la fois le club organisateur et le délégué

concerné. Leurs coordonnées figurent sur chaque affiche de compétition. En cas de désistement une fois la feuille de départ publiée, le joueur s'expose à la règle établie par la FFG.

**Pour 2 absences non justifiées, le bureau pourra prononcer une suspension temporaire du membre défaillant et la fin de son classement**

► **CLASSEMENTS de FIN DE TOURNOI et règles relatives à la remise des prix** : Pas de changement de série durant le tournoi, chaque participant(e) est automatiquement inscrit(e) dans la série correspondant à l'index qui est le sien au démarrage du tournoi. L'entrée au classement s'effectue lorsqu'un(e) participant(e) a réalisé 10 compétitions, les 5 meilleurs scores étant retenus. Si des participant(e)s totalisent le même nombre de points à l'issue du tournoi, la priorité sera donnée à celui ou elle ayant participé au plus grand nombre de compétitions.

Si un joueur ou une joueuse primé(e) est absent(e) lors de la remise des prix, son lot sera tiré au sort lors de la soirée. (La détention d'un pouvoir est seulement valable pour le vote de l'AG. Elle ne constitue pas une délégation de retrait des lots en lieu et place). Un joueur ne peut prétendre cumuler un prix pour son classement en Brut avec un autre prix pour son classement en Net.

SCRAMBLE (Prix de l'amitié Georges Cambuzat) : Le classement des équipes se fera uniquement en Net. La règle du nombre de participations est applicable pour départager les ex aequo.

► **RESPONSABILITÉS** : Les responsables de l'Association sont des bénévoles, ils ne peuvent être tenus pour responsables des incidents ou accidents pouvant survenir durant ce tournoi. Leur responsabilité ne saurait être engagée. Tout manquement au respect des organisateurs et des responsables pourra faire l'objet d'une sanction prise par le Bureau des SG33. L'inscription aux compétitions de ce tournoi équivaut à l'acceptation de ces conditions et du présent règlement.